

Montréal, le 15 septembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel
Dossier de la Régie : R-4000-2017**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du présent dossier, la Régie de l'énergie (la Régie) juge pertinent et opportun de procéder à une réouverture d'enquête relativement au coût de puissance considéré dans l'analyse de rentabilité du programme en titre.

À cet effet, la Régie demande aux participants **de réserver la date du 29 septembre 2017 à 9 h** puisqu'en toute probabilité, elle convoquera une audience au cours de laquelle le Distributeur sera appelé à justifier la méthodologie qu'il a retenu pour cet élément de coût.

Veillez noter que l'audience envisagée ne portera que sur cet enjeu et qu'elle vise à entendre la preuve du Distributeur, le contre-interrogatoire de celui-ci, le cas échéant, une contre-preuve des intervenants et, enfin, les plaidoiries sur ce sujet.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml